

Règlement de la consultation

Réalisation d'une aire de jeux intergénérationnelle et d'un équipement multisports

1 **Objet du marché** : La présente consultation porte sur la fourniture et la pose de deux structures de jeux (1 à 3 ans et 3 à 7 ans) , d'une pyramide de cordes, d'éléments de fitness, d' un terrain multisports et de mobilier urbain.

2 **Type de marché** : Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics

3 **Délai d'exécution** : La durée du marché est de **5 mois** à compter de la date fixée par l'Ordre de service qui prescrira de commencer les travaux.

4 **Conditions d'envoi et de remise des offres** : les offres devront parvenir à la commune de Gourlizon **avant le jeudi 28 avril 2016 à 12 heures** à l'adresse figurant ci-dessous :

Madame la Maire
Commune de GOURLIZON
12, Rue de la Mairie

29710 GOURLIZON

**OFFRE POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE
ET D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS A TY BRAS**

NE PAS OUVRIR

La transmission se fera sous support papier. Aucune transmission par voie électronique n'est autorisée. Les offres devront être rédigées en langue Française et exprimées en euros. Les offres devront être remises soit sur place contre récépissé, soit si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites. Les offres qui seraient remises ailleurs qu'à Gourlizon ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus seraient renvoyées à leurs auteurs.

5 **Délai de validité des offres** : le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.



6 – Composition du dossier de consultation :

- Le cahier des charges
- Le règlement de la consultation
- L'Acte d'engagement

7 – Documents à fournir à l'appui de la candidature

Le dossier de consultation est délivré gratuitement. Les candidats auront la possibilité de venir les retirer sur place ou de les télécharger sur le site internet de l'Association des Maires du Finistère (<http://www.amf29.asso.fr>) ou sur le site Megalis Bretagne (<http://www.e-megalis.org>) ou demandés par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Gourlizon – 12, rue de la mairie – 29710 GOURLIZON.

Les candidats devront fournir un dossier complet contenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

I

- 1 - La lettre de candidature (Formulaire DC1 téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) comprenant :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
 - Une déclaration sur l'honneur attestant que les salariés sont employés régulièrement au regard du Code du Travail.
- 2 - La déclaration du candidat permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (Formulaire DC2 téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) comprenant entre autres :
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 - Le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles.
 - Une présentation des moyens humains et techniques de la société.
- 3 - La liste des références professionnelles sur les trois dernières années, concernant les opérations similaires et indiquant les montants, les dates, les destinataires publics et privés.

- 4 - L'imprimé NOTI2 relatif à l'Etat annuel des certificats reçus ou copie des pièces prévues à l'article D.8222-5 ou D.8222-7 du code de travail (attestations fiscales, sociales et extrait K-Bis). **Le marché ne sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours, après en avoir été averti par écrit, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.**
- 5 - Le formulaire Cerfa n° 11943-01 relatif à la demande de certificat de versements de Cotisation et de fourniture de déclarations des candidats attributaires d'un marché public (pour les marchés d'une valeur supérieure ou égale à 3 000 €)
- 6 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 7 - La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- 8 - Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du Code du Travail ;
- 9 - L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L324-10, L.341-6, L125-2 et L 125-3 du Code du travail ;
- 10 - Les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations.

Les documents cités aux 4, 5, 6, 7, 8 sont à fournir uniquement si le soumissionnaire n'utilise pas les Imprimés DC1 et DC2

- II - Un projet de marché comprenant
 - Cahier des charges
 - Règlement de la consultation
 - Acte d'engagement



8 - Jugement des offres

Les offres feront l'objet d'une présentation devant un jury.

Les offres seront départagées , à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- Qualité des matériaux : 50 % . Il est attendu des candidats qu'ils indiquent très précisément les caractéristiques des matériaux, la composition des alliages, ainsi que les modalités de fixation, le système d'assemblage.
- Prix des prestations : 40 % (détailler le prix des pièces détachées)
- Esthétique/ originalité et effort ludique : 10 %

9 - Information des candidats

A l'issue du choix du titulaire du présent marché, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre.

10- Facturation

La facture sera transmise en deux exemplaires à la Mairie de Gourlizon en indiquant clairement le type de prestation facturée.

11- Conditions de règlement

La Commune de Gourlizon se libérera des sommes dues par elle, en créditant le compte mentionné par le fournisseur dans l'acte d'engagement. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la remise de la facture.

12- Clauses administratives

CCAG applicable

Le CCAG de référence est le CCAG applicable aux fournitures courantes et aux services.



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

13 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Mairie de GOURLIZON

12, rue de la mairie

29710 GOURLIZON

Tél : 02.98.91.08.92

Fax : 02.98.91.08.86

Par mel à gourlizon.mairie@orange.fr

Pris connaissance et accepté,

A _____, le